

Date: Le mercredi 26 mai 1999 - n° 35
Heure: 10 heures
Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

La séance est ouverte à 10 h 01.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de M. Bouchard, premier ministre, dépose :

Le rapport d'activités du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, pour la période de juin 1997 à mars 1999.

(Dépôt n° 334-19990526)

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 11 de la *Loi instituant le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail*, le rapport annuel pour la période de juin 1997 à mars 1999, sur les activités du Fonds, soit déferé à la Commission des affaires sociales pour étude qui aura lieu le mardi 1^{er} juin 1999, de 15 h 00 à 18 h 00;

QUE le ministre de la Solidarité sociale soit membre de ladite commission pour la durée du mandat et qu'à cette fin, une période de 20 minutes soit prévue pour la présentation du ministre;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagées également entre le groupe formant le gouvernement et les députés

formant l'opposition et que le temps restant soit partagé pareillement.

La motion est adoptée.

Dépôts de rapports de commissions

M. Paquin (Saint-Jean), à titre de membre, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 18 mai 1999, a étudié en détail le projet de loi :

n° 19 Loi modifiant la Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès – Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 335-19990526)

Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 6 mai, a tenu une séance de travail et, les 18, 19 et 20 mai 1999, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières concernant la sécurisation du réseau de transport et de distribution d'Hydro-Québec dans les régions touchées par la tempête de verglas de janvier 1998.

(Dépôt n° 336-19990526)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Une lettre circulaire envoyée à chaque département de pharmacie par l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES), en date du 19 mai 1999, concernant le déclenchement des moyens de pression.

(Dépôt n° 337-19990526)

Un communiqué de presse de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), en date du 25

26 mai 1999

mai 1999, concernant la demande de l'AHQ aux pharmaciens d'établissement de surseoir immédiatement à leurs moyens de pression.

(Dépôt n° 338-19990526)

À la demande de M. le Président, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le Président, M. Ouimet (Marquette) retire, à deux reprises, certains propos non parlementaires.

Puis M. Paradis, leader de l'opposition officielle, ne s'étant pas soumis à deux rappels à l'ordre consécutifs concernant le retrait de propos non parlementaires, M. le Président lui retire le droit de parole pour le reste de la séance.

Motions sans préavis

M. Rochon, ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la participation de l'astronaute québécoise, madame Julie Payette, à la mission spatiale de la navette Discovery ainsi que sa contribution exceptionnelle à l'avancement des connaissances et à la promotion de la science auprès des Québécoises et Québécois.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée des projets de loi n° 31, Loi modifiant le Code de procédure civile, et n° 38, Loi modifiant le Code civil relativement à la publication de certains droits au moyen d'avis;
- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de

26 mai 1999

loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance;

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile et d'autres dispositions législatives.

M. le Président donne les avis suivants :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux;
- la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail afin d'étudier un projet de mandat d'initiative.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 42, Loi concernant la construction par Hydro-Québec d'infrastructures et d'équipements par suite de la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

26 mai 1999

À 12 h 56, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 01.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 2, Loi sur la réforme de la comptabilité gouvernementale.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 9, Loi sur Financement-Québec.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

M. Landry, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 56, Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 56 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 56 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

26 mai 1999

M. Landry, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 57 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 57 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

M. Landry, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 29, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 h 00, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 03.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Landry, ministre du Revenu, proposant que le principe du projet de loi n° 29, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 29 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, adoptée à la majorité des

26 mai 1999

voix, le projet de loi n° 29 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

M. Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que le principe du projet de loi n° 45, Loi modifiant certaines dispositions législatives concernant le curateur public, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 45 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 45 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture.

M. Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que le principe du projet de loi n° 49, Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 49 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 49 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 42, Loi concernant la construction par Hydro-Québec d'infrastructures et d'équipements par suite de la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998, soit maintenant adopté.

À minuit, le débat est ajourné. M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 27 mai 1999, à 10 heures.

26 mai 1999

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU